

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 18420 Numéro SIREN : 841 226 012 Nom ou dénomination : A SAVOIR EGAL

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2024 sous le numéro de dépôt 8320

A SAVOIR EGAL

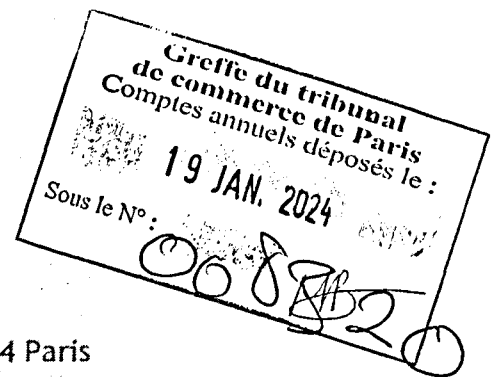
Société par actions simplifiée

Au capital social de 5000 €

Siège Social : 149 avenue du Maine - 74014 Paris

Numéro RCS : 841 226 012 R.C.S. Paris

« La société »



**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires
en date du 29 mars 2023**

Le 29/03/2023, à 12h, les actionnaires de la société A savoir égal, société par actions simplifiée au capital de 5000 euros, dont le siège social est situé 149 avenue du Maine - 75014 Paris, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 841 226 012, se sont réunis au 32 rue de Metz - 77400 Lagny-sur-Marne, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 22/03/2023.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

L'assemblée est présidée par Anne-Cécile Geoffroy, présidente de *la société*.

Elle est également désignée secrétaire de la séance.

La présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant chacun 250 actions sur les 500 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

La présidente rappelle que l'assemblée générale est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Agissant en qualité des seules associées de la Société A savoir égal, détenant ensemble les 500 actions formant le capital social de *la société*, Anne-Cécile Geoffroy et Elodie Sarfati ;

Après avoir pris connaissance des statuts de *la société* et des documents suivants :

ES ACG

- comptes annuels 2022
- le bilan synthétique
- le compte de résultat synthétique

Ont soumis au vote les décisions suivantes conformément à la faculté qui leur est offerte par les dispositions de l'article 17.3 des statuts de *la société* :

Première décision :

Les Associées de *la société* approuvent les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43 euros au report à nouveau.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Deuxième décision :

Pouvoirs pour formalités

Les associées donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 17.3 des statuts de *la société*, par Anne-Cécile Geoffroy et Elodie Sarfati pour servir et valoir ce que de droit.

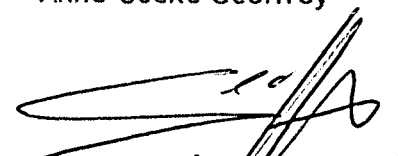
Signatures



Anne-Cécile Geoffroy



Elodie Sarfati


certifie conforme à l'original
par la représentante légale

A SAVOIR EGAL

Société par actions simplifiée

Au capital social de 5000 €

Siège Social : 149 avenue du Maine - 74014 Paris

Numéro RCS : 841 226 012 R.C.S. Paris

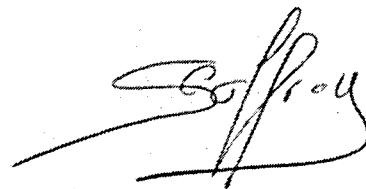
Feuille de présence

Nom de l'associée et adresse	Nombre de parts sociales	Signature
Elodie Sarfati 51 rue Jean Bleuzen - 92170 Vanves	250	
Anne-Cécile Geoffroy 32 rue de Metz - 77400 Lagny-sur-Marne	250	

Je certifie l'exactitude des informations inscrites sur la feuille de présence ainsi que le nombre d'associés présents à l'assemblée générale.

Fait le 29/03/2023 à Lagny-sur-Marne

Signature du Président



Nom du Président

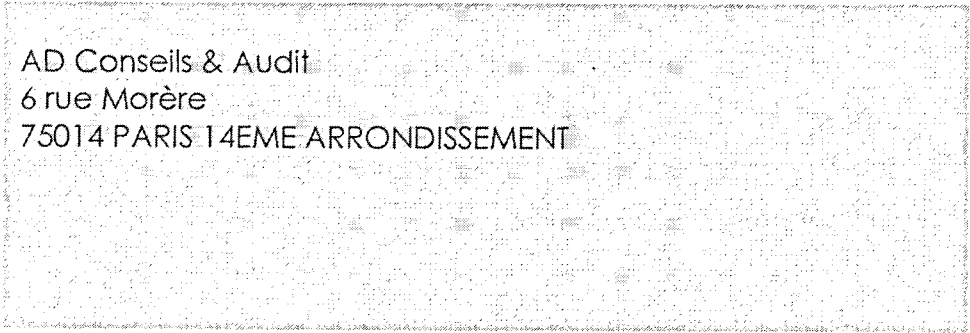
Geoffroy Anne-Cécile

COMPTES ANNUELS



A Savoir égal
149 avenue du Maine
75014 PARIS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



AD Conseils & Audit
6 rue Morère
75014 PARIS 14EME ARRONDISSEMENT



SOMMAIRE

Etats financiers	3
Bilan	4
Bilan	5
Compte de résultat	6
Compte de Résultat	7
Annexe	9
Principes comptables, méthodes d'évaluation	10
Attestation de présentation	11

ETATS FINANCIERS

Bilan

BILAN

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 000		1 000	1 000
Immobilisations corporelles	513	37	476	
Immobilisations financières				
Actif immobilisé	1 513	37	1 476	1 000
Stocks de matières premières, approvisionnements, en cours de production				
Stock de marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	4 320		4 320	16 980
Autres créances	504		504	144
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	36 214		36 214	49 469
Charges constatées d'avance				
Actif circulant	41 038		41 038	66 593
TOTAL GÉNÉRAL	42 551	37	42 514	77 593

Passif		
Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	9 592	9 519
Résultat de l'exercice	43	73
Provisions réglementées		
Capitaux propres	14 636	14 592
Provisions pour risques et charges		
Autres emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 076	1 032
Autres dettes	25 802	51 969
<i>Dont comptes courants d'associés de l'exercice N</i>		
Produits constatés d'avance		
Dettes	27 878	53 001
TOTAL GÉNÉRAL	42 514	67 593

Compte de résultat

Déductions diverses		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS		112
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables / Dont imputés sur le résultat :	71	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS		112

ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat. En cas de cession de titres de même nature, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

e) Provisions réglementées

Outre les provisions réglementées constituées conformément aux dispositions de la législation fiscale et les provisions pour dépréciation des postes d'actifs présentées dans les notes afférentes à ces postes, il a notamment été constitué, au cours de l'exercice, une provision de € destinée à et déterminée.....

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels pour les provisions...../d'exploitation pour les provisions...../financiers pour les provisions.....

f) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ATTESTATION DE PRESENTATION

Attestation d'expert-comptable

Mission de présentation des comptes annuels

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **A Savoir égal** pour l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022** et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent **11** pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du Bilan en Euros :

Chiffre d'affaires en Euros :

Résultat net comptable en Euros :

Fait à PARIS 14EME ARRONDISSEMENT

Le 21 janvier 2023

Signature de l'expert-comptable

